

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025 - 29/09/2025 - 5

Offre de formation 2025-2026

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 8 septembre 2025

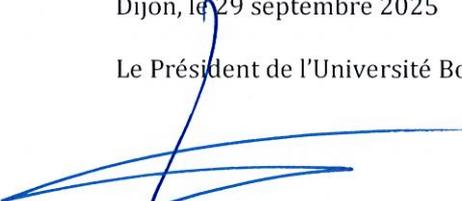
Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 21 Membres représentés : 7 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 28 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **L'architecture de l'offre de formation 2025-2026**
- **L'évolution des fiches formations des diplômes nationaux (2^{ème} partie)**
- **La mise en place du module obligatoire TEDS (Transition écologique et développement).**

Dijon, le 29 septembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J : Offre de formation 2025-2026

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement